



Surrendettement organisé par la banque

Par **manu1966**, le **15/06/2009** à **23:29**

Bonjour,
Mon frère a réalisé un emprunt sur une durée de 30 ans avec des mensualités de 1300 euros
Il arrive donc au seuil d'endettement de 33%.
Sa compagne sera a la retraite dans 8 ans et lui dans 15 ans.
Leur revenus va donc chuter et le seuil d'endettement sera largement dépassé.
la banque a t-elle le droit de faire un crédit dans de tel condition.
Par le passé il a déjà acheté 2 maisons qu'il a revendu pour des problèmes financiers.
La merci pour vos idées.

Par **Patricia**, le **28/06/2009** à **14:32**

Bonjour,
Leur seul recours sera de déposer un dossier de surendettement à la BdF la plus proche de leur domicile.
Je ne peux vous dire si d'ici 8 ou 15 ans, les conditions exigées pour la recevabilité d'un dossier seront les mêmes que celles d'aujourd'hui...